

▼ Accès au(x) document(s)

Accéder au(x) document(s) :

 <https://docassas.u-paris2.fr/nuxeo/site/esupversions/73492874-31e2-4ee9-8904-3d2d9985784a>

 <https://docassascujas.u-paris2.fr/nuxeo/site/esupversions/73492874-31e2-4ee9-8904-3d2d9985784a> 

Ce document est protégé en vertu du Code de la Propriété Intellectuelle.

Modalités de diffusion de la thèse :

- **Thèse soumise à l'embargo de l'auteur : embargo illimité (communication intranet).**

▼ Informations sur les contributeurs

Auteur : [Tordeur Jessica](#)

Date de soutenance : 28-06-2021

Directeur(s) de thèse : [Combacau Jean](#)

Etablissement de soutenance : [Paris 2](#)

Ecole doctorale : [École doctorale de droit international, droit européen, relations internationales et droit comparé \(Paris : 1992-....\)](#)

▼ Informations générales

Discipline : Droit international

Classification : Droit

Mots-clés libres : Appel, Voie de recours, Réformation, Jugement définitif, Renvoi, Erreur, Vice, Réexamen, Mal-Jugé, Contentieux international

Mots-clés :

- Tribunaux internationaux
- Voies de recours
- Appel (procédure)
- Nouveaux procès

Résumé : Le recours en appel tenait un rôle assez modeste dans le droit du procès international, traditionnellement dominé par le principe du caractère définitif des jugements. Bien que cette voie de recours ait connu un essor remarquable depuis les années 1990, elle n'a fait l'objet que de rares études, sectorielles de surcroît. L'ambition du présent ouvrage est de proposer la première étude transversale consacrée à l'appel devant les juridictions internationales. Or, une difficulté majeure surgit immédiatement : comment définir l'appel ? Une analyse de droit comparé consacrée aux recours qui existent dans les ordres juridiques internes permet de constater que des termes similaires (appel, « appeal ») ne désignent pas des mécanismes identiques. Le terme « appel » est donc doté d'une flexibilité remarquable lui permettant d'englober un large éventail de recours, y compris ceux qui existent dans le droit du contentieux international. C'est ainsi que sont examinés ici les recours en appel devant la C.P.J.I. et la C.I.J., l'Organe de règlement des différends de l'O.M.C., les juridictions pénales internationales, le Tribunal d'appel des Nations Unies et la Cour européenne des droits de l'homme. Si cette étude s'efforce de dégager une définition commune de l'appel devant les juridictions internationales, celle-ci n'éclipse pas pour autant la multiplicité des mécanismes qui semblent se décliner sous deux formes. On entrevoit en effet l'existence de deux grands types d'appels : les uns visent à obtenir du juge d'appel un « re-jugement de l'affaire » tranchée par le juge initial tandis que les autres s'apparentent davantage à un « jugement du jugement » rendu en première instance.

▼ Informations techniques

Type de contenu : Text

Format : PDF

▼ Informations complémentaires

Entrepôt d'origine : 

Identifiant : 2021PA020032

Type de ressource : Thèse
